



PROCES-VERBAL SUCCINCT

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 juin 2010

(article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

PRESIDENCE : Madame Marie-Laure ROQUELLE

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs - ROQUELLE - MANCEAU - LEMOINE - HORNEBECK - AUDOUIN - MARTEAU - BUCHER - BABIN - LUCE - VIRFEU - THEVENOT - ARNOUX - LAURENT - TALON - BATTISTUTTA - ROBERT - LE FAUCHEUR - THUEUR - ROUSIER - LE MAREC - ATTARD formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS : Mesdames et Messieurs BOONE - EZAVIN - GOUARDO - de SAINT POL - ESTEVE - MAILLARD -

Le Conseil Municipal,

Après avoir désigné Monsieur Marteau comme secrétaire de séance,

- ⇒ APPROUVE le procès verbal du 29 mars 2010
- ⇒ DECIDE de modifier certains tarifs des services proposés au public à compter 31 août 2010.
- ⇒ DECIDE de supprimer 1 poste d'Educatrice de jeunes enfants
- ⇒ DECIDE de créer 1 poste d'Educatrice de jeunes enfants Chef à compter du 1^{er} juillet 2010.
- ⇒ DECIDE de supprimer un poste d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} juillet 2010.

- ⇒ DECIDE d'allouer un acompte sur subvention au Conservatoire de Musique et Danse

Montant alloué en 2009	Montant proposé pour 2010	1 ^{er} acompte pour 2010
74 220€	76 316€	38 158€ + 5 000€

- ⇒ DECIDE d'allouer un acompte de 50 % de la subvention communale au titre de l'exercice 2010 au Foyer rural

Montant versé en 2009	1 ^{er} acompte 2010
73 906	36 953

- ⇒ DIT que les crédits sont inscrits au BP 2010 chapitre 65.

⇒ DECIDE d'allouer une subvention à l'Amicale du Personnel

Montant versé en 2009	Montant pour 2010
4 100€	4 500€

⇒ DIT QUE les crédits sont inscrits au BP 2010 chapitre 65

⇒ DECIDE d'attribuer une subvention de 1 000€ à l'association Convivialité-Solidarité-Jouars Pontchartrain

⇒ PRECISE que les crédits sont inscrits au BP 2010, chapitre 65

⇒ DECIDE d'allouer une subvention à l'Union Des Anciens Combattants

Montant versé en 2009	Montant 2010
300	400

⇒ DIT que les crédits sont inscrits au BP 2010 chapitre 65.

⇒ INSTAURE une commission cimetièrè, présidé par le Maire ou son représentant, composée de 5 membres du conseil municipal et de 2 personnes, désignées par le Maire, résidant la commune et possédant une concession dans le cimetière depuis au moins 10 ans

⇒ DESIGNE Madame Maillard et Messieurs Lemoine, Babin, Talon, Thueur en qualité de membres de la commission cimetièrè

⇒ DESIGNE Mesdames et Messieurs **Manceau**, Bucher, Arnoux, Marteau, Babin, Gouardo, Battistutta, Talon, Robert, Maillard, Le Marec en qualité de membres de la Commission des Travaux

⇒ DESIGNE Mesdames et Messieurs **Manceau**, Boone, Bucher, Babin, Gouardo, Arnoux, Battistutta, Maillard, Le Marec en qualité de membres de la commission Environnement

⇒ DESIGNE Mesdames et Messieurs **Boone**, Luce, Laurent, Le Faucheur, Virfeu, Estève, Maillard, Attard en qualité de membres de la commission Culture.

⇒ RAPPELLE la composition actuelle de la Commission Finances et Développement économique : Mesdames et Messieurs **Lemoine**, Audouin, Marteau, Luce, Arnoux, Thueur, Attard en qualité de membre de cette commission

⇒ PRECISE que le Maire, les adjoints et les conseillers délégués pourront assister aux différentes commissions

⇒ PRECISE que le Président des commissions pourra inviter des personnalités extérieures pour leurs compétences sur des points portés à l'ordre du jour des commissions

⇒ DESIGNE Madame Le Faucheur en qualité de correspondante chargée des relations avec l'association TOPE-LA !

⇒ DESIGNE Monsieur Thueur comme conseiller municipal chargé des questions de défense et des questions de la gestion opérationnelle des crises de sécurité et de défense civile:

- ⇒ TIENT à affirmer sa volonté de maintenir la cohérence des orientations partagées sur le territoire cantonal, en termes d'activités économiques et d'habitat,
- **en confirmant en priorité, les regroupements actuels** (Cœur d'Yvelines et le projet du Pays de Montfort présenté en 2009),
ou si le futur cadre légal ne le permet pas,
 - en retenant comme seule hypothèse, **le regroupement de ces deux entités pour la création d'un EPCI à l'échelle du canton.**

Madame le Maire
M.L. ROQUELLE